

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

mis en ligne le 22/12/2023

CM20231218-04

ADMINISTRATION GENERALE

Prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments municipaux, des manifestations et de l'évènementiel de la Commune de Thonon-les-Bains - Autorisation de signer les marchés

Monsieur BASTIAN, Maire Adjoint en charge de la sécurité, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2123-1 3° et suivants,
VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2023,

Les marchés relatifs aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments municipaux, des manifestations et de l'évènementiel arrivant à leur terme le 31 décembre 2023, la Commune a lancé une consultation pour procéder à leur renouvellement pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2024.

Afin de susciter la concurrence, la consultation a été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Surveillance et gardiennage du Port de Plaisance,
- Lot 2 : Surveillance et gardiennage de la Plage Municipale,
- Lot 3 : Fermeture des Parcs Municipaux,
- Lot 4 : Surveillance et gardiennage de la Médiathèque,
- Lot 5 : Surveillance et gardiennage entourant les animations, manifestations et événements.

Les lots 1 à 4 sont des marchés à prix global et forfaitaire sur la base de prestations planifiées, auxquels s'ajoutent, pour les lots 2 à 4, une partie à bons de commande d'un montant maximum de 4 000,00 € HT sur la durée des contrats.

Le lot 5 est un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande (montant minimum de 70 000,00 € HT et montant maximum de 175 000,00 € HT sur 4 ans).

A l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre 2023, a donné un avis favorable à la conclusion des marchés suivants :

Désignations	Entreprises retenues	Montants estimatifs sur 4 ans en € HT
Lot 1 : Port de Plaisance	ALPES SECURITE	137 190,32 €
Lot 2 : Plage Municipale		294 895,48 €
Lot 3 : Parcs Municipaux	ELITE SECURITE	20 140,00 €
Lot 4 : Médiathèque		39 700,00 €
Lot 5 : Animations, manifestations et événements		101 776,00 €



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

M. Arnaud BERAST (arrivée à 19h40).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suscitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Jean DORCIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.